

Délibération n° 2026-04-23-01

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	10	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire.
Pour.....	10	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique 2025 de la commune

Considérant que :

- conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- la commune de Noth a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie PRADEAU ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	419 301,64 €	527 454,68 €	946 756,32€
	Recettes réalisées	155 966,17 €	561 415,26 €	717 381,43 €
	Restes à réaliser	74 469,00 €	0,00 €	74 469,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	448 557,00 €	729 743,00 €	1 178 300,00 €
	Dépenses réalisées	247 821,17 €	527 526,44 €	775 347,61€
	Restes à réaliser	32 765,00 €	0,00 €	32 765,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 91 855,00 €	33 888,82 €	- 57 966,18 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	29 255,36 €	202 288,32 €	231 543,68 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 62 599,64 €	236 177,14 €	173 577,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	41 704,00 €	0,00 €	41 704,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 20 895,64 €	236 177,14 €	215 281,50 €

Après en avoir délibéré, Mme le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2026 de la commune
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire



Sylvie Pradeau

Délibération n° 2026-04-23-02

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	10	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire.
Pour.....	10	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget du service d'eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique 2025 du service d'eau potable

Considérant que :

- conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- la commune de Noth a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie PRADEAU
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	35 425,21 €	85 964,80 €	121 390,01 €
	Recettes réalisées	25 357,80 €	89 201,07 €	114 558,87 €
	Restes à réaliser	9 420,00 €	0,00 €	9 420,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	97 287,00 €	176 191,00 €	273 478,00 €
	Dépenses réalisées	15 760,69 €	108 120,72 €	123 881,41 €
	Restes à réaliser	25 608,00 €	0,00 €	25 608,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	9 597,11 €	- 18 919,65 €	- 9 322,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	61 861,79 €	90 226,20 €	152 087,99 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	71 458,90 €	71 306,55 €	142 765,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 16 188,00 €	0,00 €	- 16 188,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	55 270,90 €	71 306,55 €	126 577,45 €

Après en avoir délibéré, Mme le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du service d'eau potable

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



S. Pradeau

Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire

Délibération n° 2026-04-23-03

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	10	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire.
Pour.....	10	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget du service d'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique 2025 du service d'assainissement

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Noth a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie PRADEAU

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	61 918,50 €	39 613,84 €	101 532,34 €
	Recettes réalisées	16 768,63 €	42 107,00 €	58 875,63 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	75 455,00 €	80 927,00 €	156 382,00 €
	Dépenses réalisées	36 212,35 €	39 001,89 €	75 214,24€
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 19 443,72€	3 105,11 €	- 16 338,61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	13 536,50 €	41 313,16 €	54 849,66 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 5 907,22€	44 418,27 €	38 511,05 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 5 907,22€	44 418,27 €	38 511,05 €

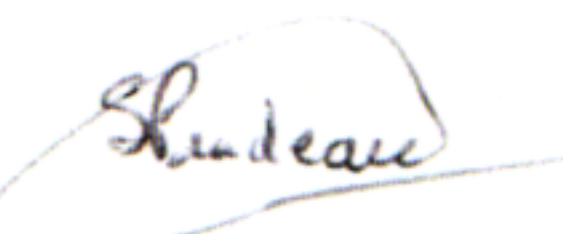
Après en avoir délibéré, Mme le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du service d'assainissement
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire

Délibération n° 2026-04-23-04

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	10	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire.
Pour.....	10	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget du lotissement de Villard

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique 2025 du lotissement

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Noth a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie PRADEAU

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 023-212314306-20260423-2026042304-BF

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	178 414,12 €	131 589,93 €	310 004,05 €
	Recettes réalisées	89 207,06 €	94 207,06 €	183 414,12 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	89 207,06 €	89 207,06 €	178 414,12 €
	Dépenses réalisées	89 207,06 €	89 207,06 €	178 414,12 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 89 207,06 €	- 42 382,87	- 131 589,93 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 89 207,06 €	- 37 382,87 €	- 126 589,93 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 89 207,06 €	- 37 382,87 €	- 126 589,93 €

Après en avoir délibéré, Mme le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du lotissement de Villard

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



[Signature]

Mme Sylvie PRADEAU, adjointe au Maire

Délibération n° 2026-04-23-05

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire. Présents : Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M. Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT, Mme Chloé ASTRUC. M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .
Présents	11	
Votants	11	
Pouvoir	0	
Pour.....	11	
Contre.....	0	
Abstention.....	0	
Convocation : 17 avril 2026		

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 / Budget principal

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2025	561 415,26 €
Dépenses de fonctionnement 2025	527 526,44 €
Résultat de l'exercice 2025	33 888,82 €
Résultat 2024 reporté (002)	202 288,32 €
Résultat de clôture 2025	236 177,14 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement 2025	155 966,17 €
Dépenses d'investissement 2025	247 821,17 €
Résultat de l'exercice 2025	- 91 855,00 €
Résultat 2024 reporté (001)	29 255,36 €
Résultat cumulé	- 62 599,64 €
Reste à réaliser 2025 (en recettes)	74 469,00 €
Reste à réaliser en 2025 (en dépenses)	32 765,00 €
Solde des restes à réaliser	41 704,00 €
Besoin de financement	- 20 895,64 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'affecter** au budget pour l'exercice 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement
Recette d'investissement budgétaire compte **1068** : 20 895,64 €
- Excédent de fonctionnement reporté
Recette de fonctionnement non budgétaire au compte **002** : 215 281,50 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-06

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Présents	11	
Votants	11	
Pouvoir	0	
Pour.....	11	
Contre.....	0	
Abstention.....	0	Présents : Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M. Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT, Mme Chloé ASTRUC.
Convocation : 17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 / Budget du service d'eau potable

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2025	89 201,07 €
Dépenses de fonctionnement 2025	108 120,72 €
Résultat de l'exercice 2025	- 18 919,65 €
Résultat 2024 reporté (002)	90 226,20 €
Résultat de clôture 2025	71 306,55 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement 2025	25 357,80 €
Dépenses d'investissement 2025	15 760,69 €
Résultat de l'exercice 2025	9 597,11 €
Résultat 2024 reporté (001)	61 861,79 €
Résultat cumulé	71 458,90 €
Reste à réaliser 2025 (en recettes)	9 420,00 €
Reste à réaliser en 2025 (en dépenses)	25 608,00 €
Solde des restes à réaliser	- 16 188,00 €
Excédent de financement	55 270,90 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'affecter** au budget du service d'eau potable pour l'exercice 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté
Recette de fonctionnement non budgétaire au compte **002** : 71 306.55 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,


Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 023-212314306-20260423-2026042306-DE

S²LO

Délibération n° 2026-04-23-07

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 / Budget du service d'assainissement

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2025	42 107,00 €
Dépenses de fonctionnement 2025	39 001,89 €
Résultat de l'exercice 2025	3 105,11 €
Résultat 2024 reporté (002)	41 313,16 €
Résultat de clôture 2025	44 418,27 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement 2025	16 768,63 €
Dépenses d'investissement 2025	36 212,35 €
Résultat de l'exercice 2025	- 19 443,72 €
Résultat 2024 reporté (001)	13 536,50 €
Résultat cumulé	- 5 907,22 €
Reste à réaliser 2025 (en recettes)	0,00 €
Reste à réaliser en 2025 (en dépenses)	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	- 5 907,22 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'affecter** au budget du service d'assainissement pour l'exercice 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement
Recette d'investissement budgétaire compte **1068** : 5 907,22 €
- Excédent de fonctionnement reporté
Recette de fonctionnement non budgétaire au compte **002** : 38 511,05 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 023-212314306-20260423-2026042307-DE

S²LO

Délibération n° 2026-04-23-08

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
Convocation :		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
17 avril 2026		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales, et les articles 1639A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Mme le Maire présente les produits prévisionnels au titre de la fiscalité directe locale 2026.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est votée de nouveau depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales, pour l'année 2026, à savoir :

	2025	2026
Taxe foncière bâtie	39,91 %	40,71 %
Taxe foncière non bâtie	101,23 %	103,25 %
Taxe d'habitation	15,28 %	15,59 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **adopte** les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus, pour l'année 2026,
- **charge** Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-09

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
Convocation :		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
17 avril 2026		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2026 / Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants et L.2312-1 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 A,

Mme le Maire expose le contenu du budget primitif 2026 de la commune. Elle propose de procéder au vote par chapitre de celui-ci. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **776 800,00 € en section de fonctionnement** et à **375 220,00 € en section d'investissement**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre présenté ci-dessus,
- **autorise et mandate** Mme le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-10

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire. Présents : Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M. Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT, Mme Chloé ASTRUC. M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .
Présents	11	
Votants	11	
Pouvoir	0	
Pour.....	11	
Contre.....	0	
Abstention.....	0	
Convocation : 17 avril 2026		

OBJET : Vote du budget primitif 2026 / Service d'eau potable

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants et L.2312-1 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 A,

Mme le Maire expose le contenu du budget primitif 2026 du service d'eau potable. Elle propose de procéder au vote par chapitre de celui-ci. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **158 255,00 € en section de fonctionnement** et à **280 492,00 € en section d'investissement**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2026 du budget du service d'eau potable par chapitre présenté ci-dessus,
- **autorise et mandate** Mme le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,


Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-11

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
Convocation :		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
17 avril 2026		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2026 / Service d'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants et L.2312-1 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 A,

Mme le Maire expose le contenu du budget primitif 2026 du service d'assainissement. Elle propose de procéder au vote par chapitre de celui-ci. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **78 892,00 € en section de fonctionnement** et à **43 598,00 € en section d'investissement**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2026 du budget du service d'assainissement par chapitre présenté ci-dessus,
- **autorise et mandate** Mme le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-12

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Vote du budget primitif 2026 / Lotissement de Villard

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants et L.2312-1 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 A,

Mme le Maire expose le contenu du budget primitif 2026 du lotissement de Villard. Elle propose de procéder au vote par chapitre de celui-ci. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **126 589,93 € en section de fonctionnement** et à **178 414,12€ en section d'investissement**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2026 du budget lotissement de Villard par chapitre présenté ci-dessus,
- **autorise et mandate** Mme le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-13

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	10	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	1	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
Convocation :		
17 avril 2026		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Commission communale des impôts directs (CCID) / Proposition d'une liste de noms en vue de la nomination des membres

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 0 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour

- **dresse** la liste suivante :

Titulaires : M. BARLOT Dominique, M. BEGUIN Jean-Philippe, M. BERNARD Rémy, Mme BOYER Agnès, M. BRESSY Christian, Mme CHATENET Olivia, M. FIOLE Dimitri, M. JALLET Jean-Marie, M. MARCELOT Philippe, M. COUTURIER Daniel, M. PENOT Alain, M. FAYARD Christian

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

S²LOW

ID : 023-212314306-20260423-2026042313-DE

Suppléants : Mme GAY Laurence, Mme BOUTET Laurence, M. BARI Aurélien, Mme CHATAIN Elodie, Mme PRADEAU Catherine, M. FRISH Brice, M. LEGROS Stéphane, M. OVAN Jean-Louis, Mme PERAGUIN Anabelle, M. RODIER Jean-Luc, M. STRACKAR Régis

- **désigne** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire

Délibération n° 2026-04-23-14

Nombre de conseillers en exercice.....	11	L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures,
Présents	11	le conseil municipal de la commune de NOTH dûment convoqué,
Votants	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noth, sous la
Pouvoir	0	présidence de Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire.
Pour.....	11	Présents :
Contre.....	0	Mme Stéphanie MONTAGNAC, Mme Sylvie PRADEAU, M. Jean-Luc
Abstention.....	0	GAZONNAUD, Mme Claudine LOIRAUD, Mme Chantal AUGET, M.
Convocation :		Serge NEDAUD, Mme Evelyne FONTBONNE, M. Olivier
17 avril 2026		JACQUEMAIN, M. Franck DÉJOUHET, M. Guillaume CHABENAT,
		Mme Chloé ASTRUC.
		M. Franck DÉJOUHET a été élu secrétaire de séance .

OBJET : Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID) / Proposition de deux contribuables

La loi de finances pour 2008 (article 1650 A du CGI) avait autorisé (de manière facultative) la création de commissions intercommunales des impôts directs (CIID) dans les communautés de communes soumises de plein droit ou sur option au régime de la TPU. Le législateur a rendu cette création obligatoire à compter de 2012. Ainsi, une CIID est instituée dans chaque EPCI soumis au régime de la FPU, que ce régime s'applique de plein droit ou sur option.

Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

La CIID est composée de 11 membres : 10 commissaires ainsi que le président de l'EPCI ou un vice-président délégué.

La désignation des membres de la CIID intervient dans les 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté de communes.

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La communauté de communes du Pays Sostranien étant concernée par l'institution d'une CIID, le conseil municipal est invité à proposer deux personnes remplissant les conditions nécessaires selon l'article 1650 A du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **propose** M. Bastien VALLETEAU et Mme Annie LALANDE, pour la composition de la CIID de la communauté de communes du Pays Sostranien.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mme Stéphanie MONTAGNAC, Maire





BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 023-212314306-20251231-001-AR

S²LO

RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2026

DÉPENSES		
Opérations	Article	Montant
Installation de panneaux photovoltaïques	2135	13 586,00 €
Toiture du bâtiment accueillant la bibliothèque	2131	6 749,00 €
Remplacement de la porte de l'école	2131	5 170,00 €
Terrasse du Bar-Restaurant	2131	7 260,00 €
Total chapitre 21		32 765,00 €
Total dépenses		32 765,00 €
RECETTES		
Fonds de Concours Pays Sostranien - Panneaux photovoltaïques et terrasse du Bar-Restaurant	13151	7 000,00 €
Subvention ANS - Parcours sports santé de Noth	1321	35 000,00 €
DETR - Bloc sanitaire camping	13461	12 631,00 €
DSIL - Bloc sanitaire camping	13462	19 838,00 €
Total chapitre 13		74 469,00 €
Total recettes		74 469,00 €

Arrêté à la somme de trente-deux mille sept cent soixante-cinq euros pour les dépenses et de soixante-quatorze mille quatre cent soixante-neuf euros pour les recettes, tel que réparti ci-dessus.

Sommes comprises dans la limite des crédits disponibles à la clôture de l'exercice.

Noth, le 31 décembre 2025

Le Maire



Jean-Luc GAZONNAUD



BUDGET SERVICE D'EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 023-212314306-20260423-2026042310-BF

S²LOW

RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2026

DÉPENSES		
Opérations	Article	Montant
Etude CVM	203	19 596,00 €
Total chapitre 20		19 596,00 €
Pose et installation pompe doseuse – Réservoir des fougères	2156	4 817,00 €
Remplacement compteur	2156	1 195,00 €
Total chapitre 21		6 012,00 €
Total dépenses		25 608,00 €
RECETTES		
Subvention Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1318	9 420,00 €
Total chapitre 13		9 420,00 €
Total recettes		9 420,00 €

Arrêté à la somme de vingt-cinq mille six cent huit euros pour les dépenses et de neuf mille quatre cent vingt euros pour les recettes, tel que réparti ci-dessus.

Sommes comprises dans la limite des crédits disponibles à la clôture de l'exercice.

Noth, le 31 décembre 2025

Le Maire



Jean-Luc GAZONNAUD

